

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 02 mars 2022

Signature du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Barval (Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre)

Ce mercredi 2 mars, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Sous-Préfecture d'Arcachon et les trois intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (COBAS, COBAN et CDC du Val de l'Eyre) se sont réunis pour signer un Contrat Local de Santé (CLS) dont l'objectif est d'agir collectivement pour l'accès à la santé des habitants en réduisant les inégalités sociales, environnementales et territoriales.

Cette démarche, partenariale et intersectorielle, s'est structurée dès décembre 2020 suite à la réalisation d'un diagnostic local de santé dont les objectifs ont été d'une part, de partager les constats et repérer les spécificités du territoire ainsi que les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Pays Barval et d'autre part, de créer une synergie entre les acteurs.

Les résultats de ce diagnostic mené auprès des professionnels, élus et partenaires institutionnels, ont été présentés lors d'un Séminaire stratégique organisé le 12 juillet dernier. Près de 80 personnes se sont rencontrées et mobilisées pour échanger et définir les priorités d'actions, à partir des problématiques de santé identifiées sur le territoire. Ces travaux ont ainsi permis de construire le plan d'action du Contrat local de santé autour de cinq axes stratégiques :

- Renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics,
- Soutenir l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage,
- Améliorer les accompagnements en santé mentale,
- Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé,
- Créer des environnements favorables à la santé.

Aujourd'hui, l'ensemble des signataires du CLS s'est réuni : la Directrice Départementale de la Gironde - ARS Nouvelle-Aquitaine, le Sous-Préfet d'Arcachon, les Présidents du Pays Barval, et 14 partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, CPAM, MSA, CAF, CARSAT, Centre hospitalier d'Arcachon, Clinique d'Arcachon, Hôpital Privé Wallerstein, Centre hospitalier Charles Perrens, Centre hospitalier Cadillac, URPS Dentistes et URPS Pharmaciens). Cet évènement marque le lancement de la mise en œuvre du contrat, pour une durée de 5 ans.

Parallèlement, des groupes de travail thématiques, composés d'acteurs locaux, travaillent à l'élaboration du plan d'actions dont la finalisation est prévue avant l'été 2022.